

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE DU 15 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase, tenue le 15 janvier 2019, à 19 H 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents madame la conseillère Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

Également, présente Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Rés. 2019-01-001 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 2019-01-002 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux des séances extraordinaires tenues le 17 décembre 2018 soient adoptés tel que présenté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2019-01-003 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUE, POUR L'ANNÉE 2019, LA PRÉSENTE RÉOLUTION TIENNE LIEU DE « DÉPÔT DE GARANTIE », DE LA PART DE LA MUNICIPALITÉ POUR TOUS LES TRAVAUX DONT LES COÛTS ESTIMÉS DE REMISE EN ÉTAT DES ÉLÉMENTS D'EMPRISE N'EXCÈDENT PAS 10 000 \$**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Damase effectue ou fait effectuer régulièrement divers travaux d'excavation, d'enfouissement, de passage, de réparation de conduites d'aqueduc ou d'égout, etc. ;

CONSIDÉRANT que, de façon ponctuelle, ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que, dans chacun de ces cas, la Municipalité doit obtenir au préalable un permis d'intervention dudit ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT également que la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase demande au ministère des Transports que la présente résolution tienne lieu de « *dépôt de garantie* » de la part de la municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$) ;

QUE la Municipalité s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie demandée ;

QUE l'inspecteur municipal des travaux publics soit habilité à signer les demandes de permis d'intervention et/ou permission de voirie, selon le cas, à titre de représentant autorisé de la municipalité de Saint-Damase;

QUE la présente résolution soit valide pour l'année en cours, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

Rés. 2019-01-004 **PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX DE LA FCM –DEMANDE DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Damase désire présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet mise à jour du plan d'intervention;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Damase s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Mise à jour du plan d'intervention
- Inspection des conduites d'égout
- Inspection automatisée de la chaussée milieu urbain

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par, monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Johanne Beauregard, à soumettre pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damase, la demande de financement au programme de gestion des actifs municipaux de la FCM et à signer tout document permettant de donner suite à cette demande;

Il est également résolu que la municipalité de Saint-Damase assume à même le budget annuel 2019, par le fonds d'administration, la portion non subventionnée des coûts associés à ce projet.

ADOPTÉE

Rés. 2019-01-005 **ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018 ET JANVIER 2019**

Il est proposé par, monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes payés et à payer du mois de décembre 2018, au montant de 270 682,77 \$ soit approuvé.

Que le bordereau des comptes payés et à payer du 1^{er} au 11 janvier 2019 au montant de 142 676,38 \$ soit approuvé.

Que ces bordereaux portant le numéro 2019-01-005 soient annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2019-01-006 **TRAVAUX RANGS D'ARGENTEUIL, DE LA PRESQU'ÎLE ET CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE – RÉCEPTION DÉFINITIVE, DÉCOMPTE NO 3**

CONSIDÉRANT les travaux réalisés dans les rangs d'Argenteuil, de la Presqu'île et du chemin de la Presqu'île;

CONSIDÉRANT le rapport de l'ingénieur recommandant d'accepter de libérer une partie de la retenue de 5% prévue au contrat et de retenir un montant de 5 000 \$ plus taxes, afin de finaliser les travaux correctifs au printemps prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le décompte progressif numéro 3 déposé par l'ingénieur et d'autoriser le paiement à l'entrepreneur, Pavages Maska inc., d'un montant de 32 321,38 \$ incluant les taxes;

ADOPTÉE

AM. 2019-01-007 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 87-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 87 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur le conseiller, Claude Gaucher, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement 87 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité.

Ce règlement vient préciser une disposition de l'article 11.

Un projet de règlement est déposé séance tenante et des copies sont mises à la disposition du public.

Rés. 2019-01-008 **ENGAGEMENT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE:**

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi affiché pour le poste de responsable de la bibliothèque à combler;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées par le comité du personnel et les recommandations formulées pour une candidate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de madame Chantal Reichel comme responsable de la bibliothèque en date du 7 janvier 2019, à l'échelon 1 de la grille des salaires adoptée en décembre 2018 pour l'année 2019;

Que ses conditions d'embauche sont celles établies selon l'annexe 1.12-2019;

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Le conseil prend acte de la correspondance reçue depuis la dernière séance.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette seconde période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2019-01-009

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Christian Martin
Maire

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière